



ÉCOLE DU PLATEAU

Service de garde en milieu scolaire

145, rue de l'Atmosphère
Gatineau (Québec) J9A 3G3
Téléphone: (819) 772-2694 poste : 2
sdg.plateau@cspo.qc.ca

Aux : Parents utilisateurs du service de garde

Objet : Modalités de paiement.

Date : 3 septembre 2019

Chers parents,

Voici quelques renseignements concernant le paiement des frais de garde. Nous vous demandons d'en respecter les modalités et nous vous remercions de votre collaboration.

Paiement par internet : consulter le calendrier en annexe et suivre les dates pour faire vos paiements. Si votre enfant est nouveau à notre école, vous devez utiliser le nouveau numéro de référence apparaissant sur la facture au-dessus de votre nom et commençant par SG-XXX.

Paiement par chèque : Vous devez remettre une série de 4 chèques postdatés au plus tard le 9 septembre 2019. Vous devez libeller vos chèques au nom du **SDG École Du Plateau** et indiquer sur le chèque **le prénom et nom de votre enfant**. Si vous avez deux enfants inscrits au service de garde, vous pouvez faire les paiements sur un seul chèque. Il est à noter que **seul le parent qui paie (signature du chèque) les frais de garde recevra un reçu aux fins de l'impôt.**

Lors d'un congé pédagogique, des frais de garde de 16.35 \$ et d'activités (si applicable) seront facturés pour les enfants inscrits à la journée. Ces frais ne sont pas remboursables si l'enfant est absent.

Merci et bonne année scolaire.
J.Yann Bouteiller
Technicien-Responsable du SDG



ÉCOLE DU PLATEAU

Service de garde en milieu scolaire

145, rue de l'Atmosphère

Gatineau (Québec) J9A 3G3

Téléphone: (819) 772-2694

poste : 2

sdg.plateau@cspo.qc.ca

Calendrier des frais de garde mensuels 2019-2020

Date du paiement	Mois couvert	Montant dû
5 septembre 2019	*pour les élèves du préscolaire seulement : début le 4 septembre 2018 17 jours (8.35\$ par jour)	*141.95 \$
3 septembre 2019	Septembre 19 jours (8.35\$ par jour)	158.65 \$
1 octobre 2019	Octobre 20 jours (8.35\$ par jour)	167.00 \$
1er novembre 2019	Novembre 19 jours (8.35\$ par jour)	158.65 \$
2 décembre 2019	Décembre 15 jours (8.35\$ par jour)	125.25 \$
	-Fermeture du congé des fêtes : 23 décembre 2019 au 3 janvier 2020 -Ouverture à la journée pédagogique du lundi 6 janvier 2020	
	-Vous recevrez en décembre un nouveau calendrier pour les mois de janvier à juin 2020 incluant l'indexation prévue par le MEESR.	
	Lors d'un congé pédagogique, des frais de garde de 16.35 \$ et d'activités (si applicable) seront facturés pour les enfants inscrits à la journée. Ces frais n'apparaissent pas au calendrier des frais mensuels et ne sont pas remboursables si l'enfant est absent.	